

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 mars 2014

Monsieur ESCOLA, doyen de l'assemblée ouvre la séance à 18 heures trente.

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Eric BLANC, Catherine MIALHES, Anne- Sophie LEDOYEN, Sandrine RICHOU, Bernard SARDA, Carole GUINOT, Fabienne MIRAS, Julia THOMSON, Alain CECCHINATO, Patrice LABOULLE, TONNELIER Patricia.

Pouvoirs : Martin WINYARD donne pouvoir à Eric BLANC,

-1- Election du Maire :

M. Jean ESCOLA, donne lecture des articles règlementaires, sollicite 2 assesseurs : MM Gérard TARDIEU et Alain CECCHINATO acceptent de constituer le bureau.

M. ESCOLA propose la candidature de M. Georges COMBES et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Le dépouillement donne le résultat suivant : 15 votes – 1 bulletin blanc – 14 exprimés.

M. Georges COMBES ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

-2- Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal, décide de maintenir le nombre de 4 postes d'adjoints.

-3- Election des adjoints

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, Monsieur le Maire présente une liste menée par Mme Anne-Sophie LEDOYEN.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| - nombre de bulletins : 15 | - suffrages exprimés : 13 |
| - bulletins blancs ou nuls : 02 | - majorité absolue : 8 |
| - suffrages exprimés : 13 | - majorité absolue : 8 |

La liste Anne-Sophie LEDOYEN ayant obtenu 13 voix donc la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Mme Anne-Sophie LEDOYEN 1er adjoint au Maire
- M. TARDIEU Gérard 2e adjoint au Maire
- Mme MIALHES Catherine 3^{ème} adjoint au Maire
- M. SARDA Bernard 4^{ème} adjoint au Maire

La séance est levée à 19 heures